



Révolution numérique :

**réflexions nationales et
internationales pour reprendre
notre destin en main**

Révolution numérique : réflexions nationales et internationales pour reprendre notre destin en main

AUTEURS :



Laure Pallez



Dylan Boutiflat

Relecteurs / Contributeurs:

Jean-Marc Germain, Sébastien Gricourt,
Vincent Duchaussoy, Gabriel Richard-Molard,
Bruno Paing, Sylvie Guillaume.

Les conséquences de la révolution numérique sont porteuses de progrès certains, mais aussi de risques majeurs, en particulier pour les libertés publiques.

La globalisation et l'interconnexion appellent à dépasser les frontières nationales car peu de problèmes rencontrés par les citoyens sont dépourvus de racines internationales¹.

La maîtrise des données numériques générées par les activités de 4,5 milliards d'utilisateurs connectés, la force des algorithmes, et la situation de quasi-monopole de certaines entreprises américaines surtout (GAFAM ou NATU – Netflix, Airbnb, Tesla, Uber) mais plus seulement (BATX chinois ou le moteur de recherche russe Yandex), confèrent à ces opérateurs un pouvoir qui bouleverse les modes de gouvernement. L'assujettissement des acteurs privés que sont les entreprises au pouvoir régulateur est devenu inopérant à cause de l'impossibilité de définir et appliquer un cadre régulateur unique dans le monde. On voit même que ces entreprises mettent les États sous pression, voire **bannissent les comptes qu'ils jugent non conformes à leurs règles éthiques**, fussent-ils ceux de dirigeants et de millions de citoyens. Le choix des sanctions est le leur, la question est de savoir quelle est la légitimité d'un outil (i.e. d'une entreprise qui commercialise cet outil) pour accepter ou refuser des contenus et surtout, qui confère et contrôle cette légitimité. Or celle-ci n'apparaît aujourd'hui conférée que par la puissance technologique et elle est essentiellement auto-contrôlée.

Face à la situation de monopole mondial technique et économique des plateformes numériques, **une réflexion internationale s'impose au service de la démocratie et pour le retour du pouvoir politique**. Quelques multinationales bénéficient d'une suprématie, grâce à leur domination sur les marchés, et exercent un véritable pouvoir de commandement et de réglementation dans le cyberspace. Elles fixent ainsi les conditions générales d'utilisation de services en ligne devenus indispensables, développent les algorithmes servant leur stratégie de conquête de marchés, décident de supprimer des contenus, de fermer le profil d'un utilisateur, de conserver ou de vendre les données personnelles dont elles assurent le stockage, le tout le plus souvent en totale négligence des nouveaux droits individuels numériques.

Il ne faudrait pas croire que ces multinationales n'ont de but qu'économique. Le projet politique est présent chez ces bâtisseurs issus de la tech, et certains ne s'en cachent pas. Il est en général libertarien souvent paré d'humanitarisme. Ils préconisent l'avènement de sociétés technologiques dans lesquelles leurs entreprises auraient vocation à rendre des services équivalents, voire supérieurs à ceux des États, ainsi remplacés. Certaines créent leurs propres monnaies virtuelles (Bitcoin, projet Libra), et se dotent de leurs propres services de règlement des différends. Au travers des données collectées et de l'analyse des usages et pratiques de leurs clients, ces entreprises ont certes souvent une meilleure connaissance des populations que les pays eux-mêmes, Facebook (ou tout autre réseau social de même envergure) a une connaissance plus fine des comportements et de la segmentation sociale

¹ https://www.parti-socialiste.fr/globaliser_les_luttes_pour_rassembler_la_gauche_et_faire_gagner_le_vrai_progr_s

de la population d'un pays que ce que le gouvernement de ce pays est en mesure d'acquiescer au travers de ses outils statistiques nationaux. En un mot, ces entreprises créent des États dans les États et ont gagné la main sur la fixation des droits. Ce faisant, des nouvelles féodalités sont créées, un seigneur (le réseau social) assurant des services gratuits et « protégeant » les citoyens tandis que ceux-ci acceptent des règles privées de chefs non élus qui peu à peu régissent leurs vies (information mais aussi mode de consommation, loisirs). Le revenu universel est la suite logique de ce schéma qui ainsi englobe toute la vie de l'individu (qui n'est plus un citoyen mais une sorte de serf consentant).

Enfin, le développement de l'économie numérique et des plateformes a longtemps été considéré comme positif en termes d'innovation, voire de croissance mais depuis quelques années, la domination durable de certaines plateformes ayant atteint des tailles sans précédent pose problème : ralentissement de l'innovation, écrasement de la concurrence, nuisance à la protection de la vie privée, surveillance des utilisateurs et de leurs informations personnelles mais aussi crise du logement et optimisation fiscale.

La question qui s'impose est donc de savoir si les sociétés démocratiques acceptent cette chute de l'ordre mondial démocratique au profit d'un néo-féodalisme capitaliste dont les seigneurs décideront de tout et même du nouvel ordre spatial². La réponse, issue de toute notre histoire, est non. Des solutions sont possibles.

Les grands groupes du numérique disposent aujourd'hui d'une « souveraineté fonctionnelle ». Face à eux, seul un pouvoir politique élu et légitime peut leur opposer une souveraineté numérique en leur dictant les règles du jeu, les conditions et le cadre démocratique. Encore faut-il que ce pouvoir politique soit issu de la coopération de plusieurs États, car face à des entreprises mondiales, seules des actions résultant d'une coopération entre plusieurs États peuvent avoir un impact. La transformation numérique des sociétés a besoin des États, acteurs au service des élus issus de la consultation démocratique et représentant l'intérêt général. Les quelques applications numériques collectives existantes sont généralement en concurrence avec les grandes entreprises, par absence d'institutions publiques fortes. Approches et standards sont en compétition.

La France s'honorerait à lancer en UE un projet de Charte publique internationale de régulation des GAFAM, condition nécessaire à leur autorisation d'exercice. Il s'agirait d'un régime très protecteur des libertés, à l'image du statut du directeur de publication de presse.

Il ne faut pas se cacher que les États-Unis pourraient être réticents à suivre cette voie. Se pose en effet la question de la porosité entre l'administration américaine et les GAFAM³, probablement amplifiée avec la nouvelle administration Biden, qui fait craindre une mise de côté d'un démantèlement des plateformes au nom de la défense des intérêts des États-Unis car ces entreprises sont l'un des principaux atouts économiques du pays.

2 <https://frenchtreasuryintheus.org/fr/nous-avons-lu-rocket-billionaires-de-tim-fernholz-2018/>

3 https://news.crunchbase.com/news/biden-appointees/?utm_source=cb_daily&utm_medium=email&utm_campaign=20201130&utm_content=intro&utm_term=content

Cinq axes sont plus particulièrement à explorer ou renforcer en termes de coopération internationale face à la superpuissance des plateformes numériques⁴:

1. **le droit du travail,**
2. **le droit de la concurrence,**
3. **la fiscalité,**
4. **la régulation des contenus**
5. **et la protection des données personnelles.**

Seule une action combinée sur ces 5 axes sera efficace car in fine les plateformes ne sont « que » des entreprises dont l'objet est le profit⁵, cela nous octroie un véritable levier de négociation.

En premier lieu, nous devons impérativement nous demander quelle est la relation du secteur numérique au travail.

La notion d'accès à un emploi digne ou à une activité valorisante, dans les deux cas rémunérés, doit faire l'objet d'une réflexion⁶.

Par ailleurs, est-il normal que Facebook ne dispose dans notre pays que d'équipes très limitées avec une centaine d'emplois dont plusieurs dans laboratoire de R&D sur l'IA à Paris. Quid de Google France qui déclare employer 1000 personnes en 2019⁷? Alors que la France constitue aujourd'hui le deuxième marché mondial pour Airbnb (qui génère 2,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires, n'est pas rentable et pourtant est valorisée 100 Mds de dollars sur le NYSE lors de sa récente introduction en bourse), à la fois en termes d'utilisateurs français et d'utilisateurs séjournant en France (8 millions en 2019, dont 5 millions de Français), l'entreprise n'emploie que 300 salariés soit moins de 10% de la masse salariale globale du groupe? Facteur aggravant, ces stratégies très ciblées des groupes américains génèrent non seulement peu d'emplois en France mais elles absorbent les meilleurs profils d'ingénieurs et scientifiques excellentement formés par notre système éducatif, ce qui crée une tension forte sur les ressources des instituts de recherche publics qui, n'ayant pas la capacité de proposer des rémunérations aussi attractives, connaissent de réelles difficultés de recrutement dans ces domaines (IA en particulier). Se pose ici la question du partage de la valeur dès lors que celle-ci n'est pas captée par le travail.

4 Le terme de plateforme numérique est généralement utilisé pour désigner un ensemble varié de services en ligne et d'acteurs offrant des services d'intermédiation, comme des places de marché (ex: Ebay ou Amazon), des plateformes communautaires (ex: BlaBlaCar) ou encore des magasins d'applications (ex: Google Play).

5 Des entreprises comme Uber ou Airb&b ne sont pas rentables.

6 https://www.challenges.fr/monde/on-ne-peut-plus-en-vivre-en-2020-la-galere-des-travailleurs-de-la-gig-economy_742267

7 Selon [une interview](#) de Sebastien Missoffe, PDG de Google France.

Face aux évolutions à anticiper, nous devons nous atteler à développer de nouveaux principes directeurs du travail à l'ère du numérique, aux niveaux local, national et international, soit : une nouvelle génération de droits du travail dans l'économie numérique, de nouveaux droits de participation et des représentations des intérêts concernés, des standards internationaux pour les plateformes numériques, un soutien aux syndicats, une évaluation précoce des conséquences en matière sociale et d'emploi, de nouveaux systèmes d'imposition.

Deuxième pilier, cette situation a ouvert un débat international sur la capacité du droit de la concurrence à appréhender l'économie numérique, en particulier les plateformes, pour lutter efficacement contre les abus de position dominante et les éventuelles pratiques anticoncurrentielles de ces acteurs.

Aux Etats-Unis, certains parlementaires américains comme la Sénatrice Elizabeth Warren appellent à un démantèlement des plus grandes entreprises du numérique et plusieurs propositions de parlementaires américains s'orientent vers la mise en place de mesures de régulation *ex ante*⁸ pour mieux encadrer les pratiques des grandes plateformes. Une plainte a été déposée le 11 décembre 2020 par la Commission de la concurrence américaine (FTC) et plus d'une quarantaine de procureurs contre Facebook pour abus de position dominante et pourrait demander à la justice de forcer Facebook à revendre Instagram et WhatsApp. **Cette plainte reflète un tsunami bipartisan et international contre Facebook**⁹. Une enquête similaire est en cours en Europe¹⁰. **Mais les délais des décisions sont trop longs des deux côtés de l'Atlantique** : face aux cycles d'innovation courts et à la dépendance économique de nombreux utilisateurs vis-à-vis des plateformes, les délais de procédure des autorités américaines et européennes, en particulier dans les cas d'abus de position dominante sont inadaptés.

Quant à Amazon, la séparation des fonctionnalités (un *Chinese wall*) pour l'obliger à rompre avec sa voracité tentaculaire serait souhaitable¹¹.

La Commission européenne a présenté deux textes, le « Digital services act » (DSA) et le « Digital markets act » (DMA) visant à revoir les règles qui s'appliquent aux services numériques qui opèrent dans l'Union. Bruxelles veut notamment renforcer les procédures de signalement et imposer aux plates-formes des obligations, afin que les contenus illicites puissent être retirés rapidement. Le projet de DSA propose une régulation économique *ex ante* des plateformes numériques, une révision de la Directive sur le commerce électronique

8 Proposition d'un nouveau cadre réglementaire *ex ante* flexible pour réguler les grandes plateformes numériques ayant le pouvoir de contrôler l'accès au marché (*gatekeeper*).

9 Plainte déposée par la commission de la concurrence américaine (FTC) et plus d'une quarantaine de de procureurs aux Etats-Unis contre Facebook pour abus de position dominante en décembre 2020

10 <https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/transfert-des-donnees-facebook-et-instagram-sont-ils-menaces-en-europe-20200924>

11 https://www.parti-socialiste.fr/d_sarmer_les_gafam_et_frapper_amazon

et un nouvel outil en droit de la concurrence, le *New Competition Tool* (qui vise judicieusement à prendre en compte le nombre d'utilisateurs actifs et non le chiffre d'affaires comme critère). **Ces textes sont courageux mais il n'y a pas de coopération transatlantique à ce niveau**, éventuellement des échanges d'expériences mais nos objectifs sont d'ordres tout à fait différents ainsi que le contexte fiscal et économique (fondamentalement l'UE essaie d'éviter les effets de dumping fiscal alors que les Etats-Unis les encouragent).

La coopération internationale entre autorités de concurrence et régulateurs doit être renforcée pour peser davantage et combattre la concurrence déloyale mais encore faut-il que nos partenaires jouent le jeu. Cela implique aussi pour la France de renforcer sensiblement ses stratégies en matière de diplomatie numérique et de présence active au sein des organismes internationaux concernés, en particulier en Europe.

Scinder les conglomérats ne résoudra pas forcément la question de la caisse de résonance qu'incarne l'expression sur les réseaux sociaux.

Le troisième pilier est ainsi celui de régulation des contenus et de la lutte contre la désinformation qui se propage plus vite que les faits :

là encore c'est une question d'argent car la division des citoyens génère toujours plus d'interactions et donc de revenus de la publicité. La propagation de la haine en ligne et de la désinformation conduisent actuellement l'exécutif américain à réfléchir à une réforme du principe d'irresponsabilité des plateformes numériques vis-à-vis des contenus publiés en ligne (principe introduit en 1996). Lutter contre la propagation sur Internet des contenus illicites et préjudiciables fait aussi partie du projet européen. Facebook et Twitter ont fait un effort supplémentaire **en ressources humaines et non en robots**, mais est-ce suffisant d'autant plus que ces tâches sont éprouvantes ? Est-il souhaitable que l'homme soit asservi par un algorithme, qui n'est d'ailleurs pas à l'abri de biais introduits par sa conception ou la manière de « l'entraîner » ?

L'appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace est une pierre à cet édifice multilatéral. Il nous semble aussi intéressant de travailler sur un statut des éditeurs de réseaux qui soit similaire à celui des directeurs de publications de presse en France et dans de nombreux pays démocratiques.

Le quatrième volet de coopération internationale, celui dont on parle probablement le plus, est d'ordre fiscal,

les plateformes pouvant fournir des services sans posséder d'établissement stable dans le pays, un décalage important se crée entre l'activité réalisée dans le pays et les bénéfices déclarés.

Bruxelles estime que leur taux d'imposition moyen sur les bénéfices ne dépasse pas 9,5%, contre 23,2% pour les entreprises classiques. **Pareille injustice fiscale n'est pas tolérable.**

Ce constat a conduit plusieurs pays, dont la France, **à instaurer des taxes spécifiques sur les activités numériques des plus grands acteurs.** Dépendants des outils technologiques, ils peinent à faire respecter leur politique fiscale (débat sur la «taxe GAFAM» dont le gouvernement français a fait son cheval de bataille quitte à faire cavalier seul en attendant les négociations de l'OCDE et les directives européennes). Cette taxe frappe trois activités : la publicité en ligne ciblée, la revente de données d'utilisateurs et la mise en relation via une plate-forme. Elle ne permet pas de faire payer le leader mondial de l'e-commerce, Amazon, à la hauteur de son chiffre d'affaires. Certes, il sera taxé sur son activité de «marketplace», mais sa branche de vente en propre elle, sera épargnée.

La riposte des plateformes numériques américaines contre une imposition sur les marchés où elles ont pourtant beaucoup d'utilisateurs tient, disent-elles, à leur recherche et développement menée et financée aux Etats-Unis. Cet argument devrait nous pousser davantage à localiser la R&D en Europe, pourquoi pas en partenariat avec ces plateformes américaines ou chinoises hautement technologiques.

Le salut fiscal pourrait venir de l'OCDE (127 pays, 90% du PIB mondial). L'objectif actuel est de parvenir à supprimer les failles du système qui empêchent la juste taxation des géants numériques, pays par pays, sur la base de deux piliers : le premier lié à la consommation (taxer mieux), le deuxième favorisant une imposition minimum sur le revenu (taxer plus).

La capacité de l'État à agir dans le cyberspace passe aussi par la justesse de la fiscalité. Taxer l'entreprise là où sont ses consommateurs est essentiel. Une fiscalité adaptée à la distance parcourue par la marchandise est aussi souhaitable. Peut-on se passer des Etats-Unis sur cette question ? Non, et le programme économique de Joe Biden est plutôt défavorable au premier pilier de l'OCDE c'est-à-dire taxer en fonction du nombre de consommateurs. L'UE bénéficie pourtant d'un atout de poids : les consommateurs européens constituent le premier marché économique pour les géants du numérique, Chinois et Américains s'excluant mutuellement de leurs marchés respectifs.

L'Europe est le principal exportateur de données personnelles (qui deviendront monétisables grâce aux algorithmes engendrés), avoir une fiscalité mieux adaptée est à notre portée. Nous proposons de taxer l'entreprise sur la base de son activité générée sur un territoire donné: nombre d'utilisateurs, nombre de publicités diffusées, quantité de données personnelles collectées, etc.

Enfin, et c'est un cinquième axe, chacun commence à savoir que les GAFAM font quasiment ce qu'ils veulent avec les données privées des particuliers.

De nombreux Etats s'en inquiètent, notamment l'Union Européenne, mais également la Californie qui dispose depuis le 1er janvier 2020 du CCPA (California Consumer Privacy Act).

Entre autres, cette loi oblige une collecte minimale de données par les plateformes qui ne pourront plus capter des informations telles que l'origine ethnique, la religion, la situation géographique, l'orientation sexuelle, ce qui limiterait leurs revenus publicitaires car la quasi-totalité de l'intelligence artificielle qu'elles développent est consacrée au profilage et au ciblage publicitaire. L'Europe a porté des progrès fondamentaux avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) mais l'essentiel de son action s'est porté sur la protection des individus notamment en tant que consommateurs, et a négligé les aspects collectifs, que ce soit du point de vue de la création de valeur via la collecte non rémunérée de vastes quantités de données individuelles perçues comme ayant peu de valeur, ou l'accès à des sources de données collectives liées à l'exercice d'un service public¹².

La sécurité des données diffusées est un défi, qui va se poser de manière encore plus accrue avec la 5G, en premier lieu parce que cette technologie téléchargera et diffusera dix fois plus vite qu'aujourd'hui et aussi car les algorithmes générés grâce à ces données sont les bijoux de la couronne des plateformes et l'enjeu de leur concurrence internationale¹³. La maîtrise de tout le spectre de cette technologie ne sera pas occidentale (entendons américaine), ni même japonaise ou sud-coréenne comme ce fut le cas avec la 4G, mais chinoise¹⁴.

Un nouvel ordre de propriété des données devra être établi. Transparent, cet ordre régulé devra assurer la participation démocratique et la protection des droits individuels (cf. la protection du travail et de la santé sont ainsi difficiles à cerner dans l'économie numérique), et aussi garantir que les données anonymes ne soient pas une propriété exclusive mais un bien collectif.

12 https://www.parti-socialiste.fr/soutien_donn_es_personnelles_donn_es_collectives_encouragement_et_ma_trise_de_l_innovation_technologique

13 Slogan du CEO d'Intel Brian Krzanich depuis plusieurs années déjà : « **Data is the new oil** ».

14 https://www.parti-socialiste.fr/la_5g_ou_les_5_garanties_necessaires_au_progres_humain

Souhaitons-nous, nous Européens, être dépendants de puissances impérialistes américaines et chinoises ? Devons-nous nous rapprocher de notre allié traditionnel ou de notre « rival systémique »¹⁵ ?

Ne devrions-nous pas plutôt fortifier l'UE, une troisième force indépendante et créatrice sans assigner les citoyens européens à être de simples consommateurs ?

Alors que la France exercera la présidence du Conseil de l'Union européenne du 1er janvier au 30 juin 2022, **la question de la souveraineté européenne numérique face au poids des plateformes dans l'économie et le monde sera cruciale**, ne laissons pas Emmanuel Macron surfer sur les succès européens sans imposer notre agenda de gauche. Economie numérique et géopolitique sont désormais intimement liés or sur des sujets comme la responsabilité et l'innovation, l'internationalisme que nous prônons n'est pas seulement un atout, c'est la condition première de la réussite de nos luttes. Les défis majeurs que posent les plateformes numériques ne peuvent trouver de solution que si les États concernés par le phénomène décident ensemble d'en passer par l'action internationale. En effet, si le problème de l'application effective et de la sauvegarde des fondements de la démocratie plonge en grande partie ses racines dans l'éclatement territorial de ces entreprises, seul un accord international de contrôle des réseaux pourra pallier la situation. ***Une solution novatrice pourrait être d'envisager un accord international de reconnaissance d'une mission de service public universel à ces entreprises pour une durée limitée et renouvelable.*** Cette mission permettrait de contrôler les conditions de l'exercice du débat public : contrôle de l'algorithme pour éviter sa sélectivité et les biais commerciaux, transparence des sources de financement publicitaire, contrôle de la validité des identités des profils afin d'éviter les biais dans la prise de parole publique, lutte contre les contenus frauduleux et usurpatoires (« deep fake »). En fonction de quoi les entreprises contrevenantes s'exposeraient à d'importantes sanctions financières et n'auraient plus le droit d'enregistrer les informations personnelles des internautes¹⁶. ***En attendant, nous devons être en mesure de proposer des solutions numériques françaises et européennes (un Airbus du numérique).***

Et n'oublions pas l'humain. Nous socialistes ne considérons pas uniquement les citoyens comme des consommateurs, nous aspirons également à affronter la réalité pour redevenir maîtres de notre avenir. Nous avons trop laissé aux GAFAM la possibilité de définir pour nous ce à quoi doit ressembler un monde meilleur. Nous avons confié à Apple le chemin

15 https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_19_1605

16 Extrait de l'article de Gabriel Richard-Molard : <https://www.temoignagechretien.fr/la-democratie-numerique/>

du « *think different* » et à Google la voie du « *do the right thing* ». **Nous devons apprendre à lutter contre la philosophie libertarienne qui les guide et cherche à éliminer un Etat protecteur et régulateur au service d'un individualisme forcené.**

D'autres enjeux, enfin, tiennent à la responsabilisation des individus, appelés à se réapproprier la fraction de souveraineté qui leur revient (concept d'«empowerment» ou «émancipation»), afin d'expérimenter une citoyenneté plus active. Si elles ne veulent pas subir l'évolution technologique, les jeunes générations maîtrisent les outils numériques et doivent connaître et faire valoir leurs droits et libertés, et à se préoccuper de la construction et de la protection de leur «identité numérique», générée par l'ensemble des traces laissées volontairement ou non sur les réseaux. **On constate tous les jours que la société du sans-contact sonne le triomphe de la surveillance, surveillés mais insécurisés.** Il est aussi de notre devoir de nous mobiliser pour reconquérir notre liberté d'attention et imaginer une alternative. Il en va du renouveau de la démocratie.

Rappel des principales propositions

1. La France s'honorerait à lancer en UE un projet de Charte publique internationale de régulation des GAFAs, condition nécessaire à leur autorisation d'exercice. Il s'agirait d'un régime très protecteur des libertés, à l'image du statut du directeur de publication de presse.
2. Face aux évolutions à anticiper, nous devons nous atteler à développer de nouveaux principes directeurs du travail à l'ère du numérique, aux niveaux local, national et international, soit : une nouvelle génération de droits du travail dans l'économie numérique, de nouveaux droits de participation et des représentations des intérêts concernés, des standards internationaux pour les plateformes numériques, un soutien aux syndicats, une évaluation précoce des conséquences en matière sociale et d'emploi, de nouveaux systèmes d'imposition.
3. La coopération internationale entre autorités de concurrence et régulateurs doit être renforcée pour peser davantage et combattre la concurrence déloyale mais encore faut-il que nos partenaires jouent le jeu. Cela implique aussi pour la France de renforcer sensiblement ses stratégies en matière de diplomatie numérique et de présence active au sein des organismes internationaux concernés.
4. L'appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace est une pierre à cet édifice multilatéral. Il nous semble aussi intéressant de travailler sur un statut des éditeurs de réseaux qui soit similaire à celui des directeurs de publications de presse en France et dans de nombreux pays démocratiques.
5. L'Europe est le principal exportateur de données personnelles (qui deviendront monétisables grâce aux algorithmes), avoir une fiscalité mieux adaptée est à notre portée. Nous proposons de taxer l'entreprise sur la base de son activité générée sur un territoire donné: nombre d'utilisateurs, nombre de publicités diffusées, quantité de données personnelles collectées, etc.
6. Un nouvel ordre de propriété des données devra être établi. Transparent, cet ordre régulé devra assurer la participation démocratique et la protection des droits individuels (cf. la protection du travail et de la santé sont ainsi difficile à cerner dans l'économie numérique), et aussi garantir que les données anonymes ne soient pas une propriété exclusive mais un bien collectif.
7. Une solution novatrice pourrait être d'envisager un accord international de reconnaissance d'une mission de service public universel à ces entreprises pour une durée limitée et renouvelable. En attendant, nous devons être en mesure de proposer des solutions numériques françaises et européennes (un Airbus du numérique).